

PLANT PROTEIN PACT.

RESTAURATION COLLECTIVE

Associations signataires :

- Association Végétarienne de France (AVF)
- L214
- One Voice
- Paris Animaux Zoopolis (PAZ)
- La Société Protectrice des Animaux (SPA)

Réduire significativement la consommation de protéines animales et faire reculer l'élevage intensif* sont impératifs pour répondre aux urgences éthiques, environnementales, sanitaires et sociales. Les alertes des scientifiques et leurs recommandations conduisent à viser l'objectif de réduire de moitié le nombre d'animaux tués pour l'alimentation d'ici 2030.

En tant qu'entreprise de la restauration collective, il est possible et même indispensable de participer à ce changement collectif : en France, la restauration collective représente près de 4 milliards de repas servis par an dans plus de 90 000 restaurants scolaires, d'hôpitaux, de maisons de retraite, d'entreprises, etc.

Modifier l'environnement alimentaire est nécessaire pour transformer progressivement les habitudes de consommation et diminuer la part de produits animaux dans l'alimentation française.

C'est pourquoi chaque entreprise doit s'engager à ce que d'ici 2030, les protéines végétales représentent au moins 50 % de ses volumes de ventes de protéines.**

Les entreprises engagées à respecter le Plant Protein Pact s'engagent également à :

- ① Partager avec l'association interlocutrice une feuille de route établissant les objectifs annuels visés.
- ② Publier un reporting annuel sur l'évolution de la part de protéines végétales.

Le plan d'action et les reportings devront être produits à compter de l'année suivant la publication de l'engagement.

Tous les secteurs d'activité, privés et publics (santé, enseignement, collectivités publiques, entreprises, etc.) dans lesquels l'entreprise opère seront concernés par une réduction de leurs ventes de protéines d'origine animale.

* Élevage n'offrant aucun accès à l'extérieur aux animaux.

** Les protéines animales comptabilisées dans ce calcul sont : toutes les viandes, tous les poissons ainsi que les œufs et les ovoproduits de l'offre salée.